

# L'EXPRESS

## DE DEUX-MONTAGNES

### AUTOMNE 2020

Mot du maire	2
Développement urbain et économique	3-10
Deux-Montagnes grandit et s'améliore	11-12
Sur la scène culturelle	13-14
Sur la scène verte	15-16
Vivre en sécurité	17-18
Deux-Montagnes vous informe	19-20



VILLE DE DEUX-MONTAGNES





## MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

Au moment d'écrire ces lignes, le territoire de la ville de Deux-Montagnes est passé en zone rouge depuis quelques jours, soit l'alerte maximale sur la carte des paliers d'alerte de la COVID-19. Comme vous tous, je suis très préoccupé par la crise que nous vivons. Préoccupé par la santé de mes concitoyennes et concitoyens, sur le plan physique, psychologique et économique, et préoccupé par la capacité de nos commerçants locaux à faire face à cette 2<sup>e</sup> vague. Je vous invite d'ailleurs à faire preuve d'une grande solidarité et à acheter local lorsque possible, à éviter les contacts sociaux non nécessaires et à prendre soin des personnes vulnérables qui vous entourent, dans le respect des consignes sanitaires édictées par notre gouvernement. Ensemble, faisons cet effort supplémentaire pour limiter les impacts négatifs dans plusieurs sphères de notre vie et, surtout, pour favoriser le maintien de certaines activités ou leur reprise le temps venu.

Bien entendu, notre équipe de gestionnaires demeure en contact étroit avec la Santé publique et la Sécurité publique de façon à mettre en place, dans les édifices de la Ville et lors de la prestation des différents services, des mesures sanitaires alignées aux dernières consignes en vigueur.

C'est dans ce contexte pandémique qu'un nouveau chapitre s'ouvrira bientôt pour la ville de Deux-Montagnes. En 2021, elle franchira le cap des 100 ans. À l'aube de notre centenaire, alors que règne un climat d'incertitude entourant les semaines, voire les mois à venir, je souhaite que notre regard soit résolument tourné vers l'avenir et que, collectivement, nous regardions dans la même direction. C'est pourquoi je trouve le moment particulièrement bien choisi pour vous réitérer, dans cette édition du bulletin municipal L'Express, la vision du développement urbanistique à Deux-Montagnes. Il s'agit d'une vision qui tient compte d'où l'on vient pour mieux se projeter vers l'avenir, répondant aux enjeux et défis d'aujourd'hui.

Je vous partage dans ces lignes nos objectifs de redéveloppement ambitieux, mais réalistes, lesquels intègrent les nombreux paramètres à respecter par les administrateurs municipaux, notamment entourant la gestion des zones inondables et la venue du Réseau express métropolitain (REM). D'ailleurs, il ne faut pas s'y méprendre, la venue de deux stations du REM à Deux-Montagnes représente une occasion des plus favorables en matière de régénération urbaine. Les pages suivantes en témoignent. Je vous invite donc à prendre connaissance de cette nouvelle vision qui prône le développement durable, insuffle un vent de fraîcheur à notre cadre déjà bâti, tout en respectant et valorisant les éléments du caractère distinctif de notre belle ville.

Cela dit, en attendant de retrouver une vie un peu plus normale, soyez assurés que vos élus municipaux et l'équipe de la Ville de Deux-Montagnes continuent d'œuvrer pour améliorer votre milieu de vie et de rendre les services essentiels en toute sécurité. Et vous, chères Deux-Montagnaises et chers Deux-Montagnais, je vous remercie une fois de plus pour le grand respect des consignes et directives de la Santé publique dont vous faites preuve. Je suis fière de ma communauté.

Denis Martin, maire



**Manon Robitaille**  
District du Grand-Moulin  
450 473-2796 poste 301



**Erik Johnson**  
District du Lac  
450 473-2796 poste 302



**Micheline Groulx Stabile**  
District de L'Olympia  
450 473-2796 poste 303



**Frédéric Berthiaume**  
District de la Gare  
450 473-2796 poste 304



**Michel Mendes**  
District du Coteau  
450 473-2796 poste 305



**Margaret Lavallée**  
District du Golf  
450 473-2796 poste 306

## Vision de développement urbanistique 2020-2030

La vision de développement d'une ville est un processus évolutif et dynamique qui s'établit et se module au fil du temps pour tenir compte de différents éléments contextuels. La Ville de Deux-Montagnes doit donc revoir au fil du temps ses outils urbanistiques.

Sont présentés sommairement certains éléments de réflexion conduisant à la vision de développement 2020-2030 de la Ville de Deux-Montagnes. Divers documents viennent détailler cette vision (Plan d'urbanisme, Plan particulier d'urbanisme (PPU), Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD), Schéma d'aménagement de la MRC, et politique de l'arbre).

### Une ville bientôt centenaire

À partir de sa fondation en 1921, la ville de Deux-Montagnes s'est d'abord développée avec des résidences secondaires de villégiature. La transformation en une ville de banlieue s'est enclenchée quelques décennies plus tard. L'attrait du lac des Deux Montagnes et du train a contribué à ce type de croissance.



## Plan d'urbanisme des années 90

Lors de l'élaboration du plan d'urbanisme dans les années 90, l'instauration d'un parc industriel a été volontairement délaissée à Deux-Montagnes. Il est de nos jours difficilement envisageable de miser sur un redéveloppement en tentant d'attirer des industries, étant donné l'absence d'espace adéquat ainsi qu'en tenant compte de la coexistence plus délicate d'industries avec le tissu urbain actuel. Ce choix parfaitement compatible avec un tissu résidentiel a cependant comme conséquence de limiter les rentrées fiscales de la ville.

Le développement du secteur commercial est, quant à lui, compliqué par la vive concurrence de nombreux commerces des villes voisines, mais aussi par la capacité législative extrêmement limitée des villes à intervenir directement dans le soutien aux entreprises.

Le territoire de 6 km<sup>2</sup> de la ville est presque complètement construit et conséquemment l'espace propice au développement est très restreint.

## Une vision de développement renouvelée

À la suite de ces constats, la Ville de Deux-Montagnes a choisi de se doter d'une nouvelle vision urbanistique.

Cette vision de développement comprend des objectifs réalistes en même temps qu'ambitieux de redéveloppement de Deux-Montagnes. Ces objectifs sont liés à la fois à la venue du Réseau express métropolitain (REM) et aux lignes directrices édictées par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le REM est le projet de transport collectif le plus important au Québec depuis les cinquante dernières années et sa construction a débuté à Deux-Montagnes en 2020 et devrait se terminer en 2023.

Le REM contribuera significativement à la réduction des coûts liés à la congestion routière et à la réduction des gaz à effets de serre (GES). Le trajet du futur train vers le centre-ville de Montréal s'effectuera en une trentaine de minutes avec une fréquence nettement augmentée.

Le fait que deux des futures stations du REM seront situées à Deux-Montagnes représente une exceptionnelle fenêtre d'opportunité de développement. C'est la raison pour laquelle la Ville de Deux-Montagnes compte axer sa régénération urbaine sur ce projet structurant que constitue le REM.





## Une régénération urbaine basée sur les principes du développement durable

Ce projet de transport collectif s'inscrit parfaitement dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM. Ce plan établit, entre autres, les lignes directrices de l'aménagement du territoire des 82 villes de la CMM. Il prévoit notamment une densification importante autour des aires TOD (*Transit oriented development*).

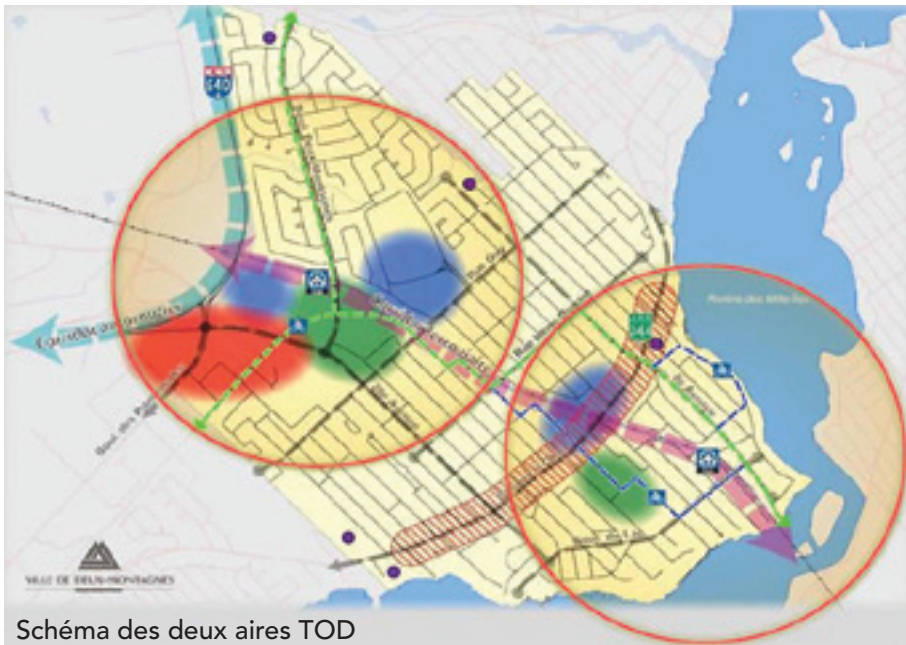


Schéma des deux aires TOD



La densification urbaine est un concept qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain. Le secteur Grand-Moulin, de même que le secteur de la gare Deux-Montagnes, sont désignés comme des aires TOD. Celles-ci doivent se redévelopper pour atteindre une cible de 60 logements par hectare (cible fixée par la CMM) favorisant l'augmentation du nombre de ménages habitant à proximité du REM.

L'un des enjeux consiste à respecter les principes et règles urbanistiques édictés par les paliers supérieurs (gouvernement provincial et CMM) tout en préservant les atouts de Deux-Montagnes. Il faut chercher à combiner harmonieusement les forces actuelles de la ville à des éléments de modernité et de développement durable.

Plusieurs éléments du caractère distinctif de Deux-Montagnes devront être préservés, voire même valorisés : les accès à l'eau, les voies cyclables, les espaces verts, etc. Les éléments constitutifs du redéveloppement de Deux-Montagnes prendront en compte le maintien et même l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

L'arrivée du REM attirera de nouveaux citoyens dans divers types d'habitations plus denses à proximité des gares. Ces nouveaux citoyens, séduits par le milieu de vie privilégié que représente Deux-Montagnes, contribueront au développement économique en donnant un souffle nouveau aux commerces locaux. Les principes mêmes de l'aménagement des aires TOD dictent de favoriser, notamment, la mixité des usages, des densités adaptées au milieu, une architecture diversifiée de qualité et un cadre bâti encourageant la mixité sociale.

## Études et consultations

Au cours des dernières années, des réflexions ont eu lieu avec des experts (urbanistes, hydrologues, etc.), mais également avec des citoyens et groupes intéressés au développement de Deux-Montagnes. Ceux-ci proviennent de sphères et d'intérêts divers (groupes communautaires, commerçants et gens d'affaires, citoyens, élus, fonctionnaires, etc.). La nouvelle vision de développement s'appuie donc sur diverses études et consultations citoyennes.

Ces réflexions ont conduit à la révision de deux programmes particuliers d'urbanisme (PPU), du règlement de zonage et du plan d'urbanisme. Lorsque la MRC Deux-Montagnes adoptera son nouveau schéma d'aménagement, une révision de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Deux-Montagnes sera faite pour être en concordance avec ledit schéma.

Ces nouvelles dispositions règlementaires viennent établir des zones de densification plus importantes à proximité immédiate des gares et sur certains axes majeurs (Chemin d'Oka, boul. Deux-Montagnes), boul. des Promenades, etc.).

## Consultations citoyennes

Les consultations citoyennes ont permis d'établir un certain nombre de principes à intégrer dans les nouvelles réglementations : assurer l'homogénéité des nouvelles constructions, préserver et ajouter des espaces verts, meilleure intégration architecturale des nouvelles constructions (via le plan d'implantation et d'intégration architecturale), permettre davantage d'accès publics au bord de l'eau, etc.

Les participants des diverses consultations ont compris que la densification dans une aire TOD s'inscrit dans les principes du développement durable, lesquels sont dictés par les paliers supérieurs. Ils ont cependant signifié leur nette préférence pour une concentration de cette densification de façon intense (4 à 8 étages) à proximité immédiate des stations de train et sur les artères structurantes, tels que le chemin d'Oka et la 8<sup>e</sup> Avenue. Ce choix permet de préserver le caractère moins dense des quartiers plus éloignés des gares tout en respectant les paramètres urbanistiques établis par le gouvernement du Québec et la CMM.

Un comité ad hoc composé de citoyens du secteur Grand-Moulin a été créé pour suivre les développements de ce quartier et y apporter des suggestions et des éléments de vision.

Les nouvelles exigences de la CMM liées à la densification du secteur Grand-Moulin peuvent être considérées comme une opportunité d'améliorer ce milieu de vie bâti, notamment par l'amélioration des déplacements vélos/piétons par le réaménagement des rues, l'aménagement d'espaces publics, l'ajout d'équipements, etc.

Deux-Montagnes profitera de cette occasion de redéveloppement pour se doter d'un nouveau centre-ville convivial, pour insuffler un vent de fraîcheur à ce secteur en attirant de nouveaux commerces et en assurant la présence de services de proximité.



Secteurs de densification août 2020 - Ville de Deux-Montagnes

Légende : ■ 4 étages ■ 5 étages ■ 6 étages ■ 8 étages



## Gestion des zones inondables

Dans sa vision de développement, la Ville de Deux-Montagnes entend également tenir compte de la gestion des zones inondables.

En 2019, la Ville de Deux-Montagnes a su protéger son territoire des inondations en installant une digue temporaire. Une digue permanente a été par la suite aménagée en 2020.

Afin de rendre le secteur résilient face aux inondations, la Ville de Deux-Montagnes installera des caissons de rétention sous le parc Central afin de capter les eaux de pluie en période de crue et de divers systèmes de contrôle des surverses.

Les nouveaux ouvrages de protection permettront à tout un secteur de la ville de Deux-Montagnes d'être désigné dans les cartes de la CMM comme étant une zone protégée.

Les futures constructions du secteur seront assujetties à de nouvelles normes de construction plus spécifiques.



## Principes fondateurs de la nouvelle vision

La nouvelle vision de développement permet de respecter les paramètres de la CMM, les principes du développement durable et les principales suggestions des citoyens. La vision 2020-2030 de développement entend :

- composer avec l'équilibre de la densification et la vie de banlieue;
- concentrer la densification dans des secteurs à proximité des gares;
- revitaliser le chemin d'Oka;
- repenser les abords des nouvelles gares;
- créer un milieu de vie dynamique de qualité et adapté aux besoins et attentes de la collectivité;
- favoriser le transport collectif et actif;
- bonifier les espaces verts, la canopée et les accès à l'eau;
- assurer des secteurs inondables résilients et bien protégés;
- encourager une implantation et une intégration architecturale diversifiée pour les nouvelles constructions.

La nouvelle vision de développement contribue à freiner l'étalement urbain et s'inscrit dans les principes du développement durable. De plus, cette vision permet à la Ville de Deux-Montagnes d'aligner ses outils urbanistiques aux orientations gouvernementales et aux exigences du Plan métropolitain d'aménagement et développement de la CMM.

Divers critères viennent encadrer la maîtrise foncière de ces pôles et axes structurants. Les promoteurs devront répondre à diverses exigences (PIIA, zonage, etc.) dans le réaménagement des aires TOD.

## Des fenêtres d'opportunités

Deux fenêtres d'opportunités s'entrouvrent pour influencer un redéveloppement urbanistique important dans certains secteurs de Deux-Montagnes : la venue du REM et la protection du secteur inondable. Cette requalification du territoire constituera également un apport important pour les finances de la Ville. Ce qui permettra, entre autres, de réinvestir dans les services et infrastructures municipales et contenir, voire même abaisser, le taux de taxation.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'ajout de nouvelles unités d'habitations, de commerces de proximité et de bureaux devient la voie à privilégier. Étant donné que les terrains disponibles à la construction se font rares à Deux-Montagnes, des solutions innovatrices doivent donc être envisagées.

À Deux-Montagnes, les autorités municipales se sont engagées à circonscrire et encadrer ce redéveloppement par de solides outils urbanistiques (PIIA, PPU, PPCMOI, etc.) Cet encadrement réglementaire est d'autant plus essentiel que des projets importants commencent d'ailleurs déjà à poindre à Deux-Montagnes. Ceux-ci devront s'inscrire dans la vision d'ensemble établie par les différentes instances et parties prenantes.

Il est planifié que plusieurs nouveaux citoyens souhaiteront faire le choix de s'établir à Deux-Montagnes grâce à une nouvelle offre résidentielle. Cet apport permettra de consolider l'offre de services municipaux et le développement commercial.

Ces éléments de vision permettent au maire Denis Martin d'affirmer que : « *la perspective de développement 2020-2030 est réjouissante pour la Ville de Deux-Montagnes. Les citoyens actuels et futurs pourront sans aucun doute en profiter.* »





## Construction du Réseau express métropolitain (REM)

### Travaux sur le boulevard du Lac

En raison de l'augmentation de la fréquence des trains lors de la mise en service du REM et afin d'assurer la sécurité aux abords de la voie, le boulevard du Lac sera reconstruit afin de passer au-dessus de la voie ferroviaire et ainsi, éliminer le passage à niveau s'y trouvant.

Les travaux se dérouleront en différentes phases et consisteront, entre autres, à déplacer les utilités publiques (drainage, égouts, câbles électriques et fibre optique) qui se trouvent en conflit avec la zone de construction du nouveau pont d'étagement. Visitez le site Web du REM, onglet Info-travaux, pour consulter l'échéancier des travaux qui se poursuivront jusqu'en 2021 : [rem.info/fr/info-travaux](http://rem.info/fr/info-travaux)

Pour toutes questions | 1 833 REM-INFO



MESURES D'ATTÉNUATION POUR LE REM  
Gares Grand-Moulin et Deux-Montagnes

À partir du 2 novembre 2020



### Fermeture de la ligne de train Deux-Montagnes devancée

Nous apprenions à la mi-septembre que l'interruption totale de la ligne de train de banlieue de Deux-Montagnes aura lieu le 31 décembre 2020, plutôt qu'à la mi-2021. Les répercussions sur les déplacements des usagers de la Rive-Nord sont toutefois amoindries par les mesures d'atténuation mises en place qui, selon le parcours, améliorent le temps de trajet.

Parmi ces mesures, depuis le 2 novembre, la navette autobus 404 transporte les usagers directement vers le centre-ville de Montréal et la station de métro Côte-Vertu (sans correspondance nécessaire). La 404 pourra circuler sur des voies d'acotement aménagées et des voies réservées. Les nouvelles mesures proposent également une augmentation de la fréquence des navettes.

## Des outils pour planifier ses déplacements

Pour connaître les différentes options de déplacement et pour planifier leur itinéraire, les usagers sont invités à visiter le site de **Mobilité Montréal** ([mobilitemontreal.gouv.qc.ca/secteurs/secteur-laval-deux-montagnes/](http://mobilitemontreal.gouv.qc.ca/secteurs/secteur-laval-deux-montagnes/)). On y retrouve les mesures d'atténuation déployées, l'itinéraire privilégié pendant les heures de pointe, les options de déplacement, l'horaire des navettes, des outils de planification comme l'application chrono (<https://chronoapp.quebec/>), etc.

Le site d'exo est également à consulter pour planifier ses déplacements et consulter l'horaire des navettes.

## La locomotive 6710 restaurée et mise à l'honneur

La locomotive 6710 aura roulé durant 75 ans, jusqu'à la modernisation du réseau ferroviaire dans les années 1990, transportant voyageurs, travailleurs et vacanciers qui affluaient de Montréal vers Deux-Montagnes. Ce dévouement en fait d'ailleurs une des locomotives électriques ayant servi le plus longtemps en Amérique du Nord.

Après avoir été exposée à la gare Deux-Montagnes pendant près de 25 ans, c'est maintenant à la future Place Jean-Guy-Bergeron (située au parc Bélair) que loge l'ancienne locomotive du Canadien National (CN), juste à l'entrée de la ville, où elle connaît une restauration. Cette pièce emblématique poursuivra ainsi une nouvelle mission : accueillir résidents et gens de passage en leur rappelant un pan de l'histoire de Deux-Montagnes et du transport ferroviaire.



L'iconique wagon, lors de sa remise en état pour son exposition à la gare Deux-Montagnes.

Cette mise en valeur de la motrice 6710 est rendue possible grâce à l'appui financier de CDPQ Infra, du Fonds de soutien au développement local de la MRC et du Canadien National (le CN), dont les contributions couvrent la quasi-totalité des coûts afférents aux travaux de restauration et de déplacement.





## Cure de **rajeunissement** pour le **boulevard Deux-Montagnes**

Tout au long de l'été, la Ville a procédé à des travaux de réfection du boulevard Deux-Montagnes, visant principalement à améliorer la chaussée d'asphalte de la rue Ovila-Forget jusqu'à la limite de la ville, incluant la chaussée de la piste cyclable. En plus d'embellir le paysage urbain, ce grand chantier a également permis d'offrir davantage de sécurité aux piétons et aux cyclistes par l'aménagement de nouvelles traverses piétonnières en pavé.

La portion du boulevard située entre la 20<sup>e</sup> Avenue et la rue Ovila-Forget sera refaite une fois que les travaux du REM, prévus à cet endroit, seront menés à terme.



« Les travaux réalisés sur le boulevard Deux-Montagnes répondent aux besoins de la population en matière de mobilité active, particulièrement avec la venue prochaine du REM et de sa future gare », a souligné le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, qui s'était engagé auprès des citoyens à refaire cette artère principale.

Les rues Blouin, Gagnier, Bellevue, Bromont, Kelly et Gamble, avoisinantes au boulevard Deux-Montagnes, ont également été améliorées. Outre la nouvelle chaussée d'asphalte, des bordures de rue ont été ajoutées à plusieurs endroits afin de faciliter le déneigement et le drainage, en plus de permettre une plus grande harmonisation avec le quartier.



## Près de **100 arbres plantés**

Dans la foulée des travaux de réfection du boulevard Deux-Montagnes, les 29 arbres qui se trouvaient dans le terre-plein de cette artère principale ont tous été conservés et replantés dans deux parcs de la Ville (parc Mikaël Kingsbury et parc Louis-Warren).

À la fin des travaux, c'est trois fois cette quantité d'arbres (90) qui ont été plantés dans le terre-plein du boulevard Deux-Montagnes. De taille déjà importante, les essences d'arbres ont été sélectionnées pour leur meilleure résistance aux conditions urbaines (dont la tolérance aux sels de déglacage), comparativement aux arbres qui s'y trouvaient avant les travaux.

## Gestion des inondations

### La Ville est dotée d'une station télémétrique

Installée au bout de la 13<sup>e</sup> Avenue, la Ville est équipée d'une station télémétrique avec caméra depuis le début de l'année 2020. Cet outil permet de documenter avec précision le niveau du lac des Deux Montagnes et vise à prévoir les crues, les inondations et les mouvements de glace à partir d'un programme de surveillance hydrométéorologique. La station recueille des données sur une base quotidienne en plus d'être munie d'une caméra pour une meilleure surveillance du niveau du lac.



## Zones inondables

Au printemps dernier, les Deux-Montagnais n'ont pas eu à se soucier du niveau des eaux, un poids de moins sur leurs épaules déjà bien chargées par la pandémie. En effet, depuis maintenant un an, la Ville de Deux-Montagnes voit son territoire complètement protégé des inondations grâce à la construction de sa digue permanente.

Maintenant que les résidents jouissent d'un ouvrage de protection, des démarches sont en cours afin que Deux-Montagnes soit désignée comme étant un territoire protégé sur la cartographie des zones inondables. « *Ce changement de statut, qui appelle à une nouvelle façon de gérer les zones inondables par le risque, serait extrêmement bien accueilli par les citoyens qui se trouvent actuellement dans les cartes de zones inondables puisqu'ils verraient la valeur de leur maison augmentée, sans compter les impacts positifs en matière d'assurance habitation* », a souligné le maire Denis Martin.



Le maire Denis Martin et les membres du conseil municipal posent fièrement sur la digue au bout de la 13<sup>e</sup> Avenue, où un accès à l'eau a été aménagé.





## Hommage à une grande dame

### Madame Annette Savoie

Madame Annette Savoie venait de célébrer son 110<sup>e</sup> anniversaire lorsqu'elle est décédée en juillet dernier. Pionnière pour la Ville de Deux-Montagnes, elle a été la première responsable de la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes et l'une des principales actrices de sa municipalisation, effective en 1978. D'ailleurs, en 1986, elle a écrit un livre sur l'histoire de la bibliothèque municipale de Deux-Montagnes, dans lequel elle traite du travail accompli et de la lutte pour que la bibliothèque soit confiée à un professionnel du milieu documentaire.

Après avoir nommé une rue au nom de cette citoyenne d'exception en 2000, le conseil de ville a nommé la salle polyvalente du Centre communautaire en son honneur en 2010, année marquant la 100<sup>e</sup> année de vie d'Annette Savoie.



Mme Annette Savoie, en 2013, à la bibliothèque de Deux-Montagnes

« Nous reconnaissons l'apport inestimable de Mme Savoie pour notre communauté. C'était une pionnière à Deux-Montagnes dont l'héritage ne sera jamais oublié. » - Denis Martin, maire de Deux-Montagnes

## Une nouvelle application pour PRETNUMERIQUE.CA

La plateforme PRETNUMERIQUE.CA, qui propose gratuitement aux abonnés de la bibliothèque de Deux-Montagnes au-delà de 2 000 livres de tout type, est désormais disponible via une application de lecture dédiée, en format iOS (Apple) et Android. Grâce à une interface simple et conviviale, l'application PRETNUMERIQUE.CA permet :

- de consulter le catalogue numérique de la Bibliothèque de Deux-Montagnes ;
- d'emprunter, réserver et lire facilement des livres numériques et des livres audionumériques à même l'application.

De nouveaux titres sont ajoutés régulièrement, dont des livres pour enfants et des livres audionumériques. Les livres téléchargés peuvent être lus sur différents appareils : ordinateur, liseuse, tablette et téléphone intelligent.

Pour en savoir plus : <https://app-pretnumerique.ca/>

La pandémie a amené beaucoup d'abonnés à se familiariser avec les ressources numériques offertes par la bibliothèque. Au cours des derniers mois, les prêts de livres numériques ont connu une **hausse de 40 %** comparativement à 2019!

Retrouvez  
**LES AUTEURS  
QUE VOUS AIMEZ  
en numérique**

GRATUIT  
AVEC VOTRE  
ABONNEMENT À  
LA BIBLIOTHÈQUE

BOUCAR DISA  
POUR UNE SA  
X OU Y

LOUISE  
TREMBLAY  
D'ESSIAMBR

LA THÈSE  
DE  
D'AP CONTORA

La fille de Joseph

 pretnumerique.ca

## QuoiLire.ca

Les bibliothèques publiques du Québec s'unissent pour mettre à la disposition des usagers un service de suggestions de lecture : [QuoiLire.ca](http://QuoiLire.ca)

La nouvelle plateforme QuoiLire.ca est l'allié qu'il vous faut afin de choisir votre prochain coup de cœur! Grâce à un formulaire en ligne, des capsules vidéo de passionnés de lecture et des listes thématiques, découvrez dès maintenant des suggestions littéraires correspondant à votre envie du moment.

Merci aux techniciens et techniciennes en documentation et aux bibliothécaires à l'échelle nationale, qui s'activent avec enthousiasme à trouver des perles de lecture selon les intérêts et les envies de chaque usager.

# Quoi Lire.ca

**Des suggestions de lecture personnalisées gratuitement dans votre boîte courriel!**



## Bibliothèque : le catalogue en ligne a fait peau neuve!

Avec sa nouvelle facture visuelle au goût du jour, le catalogue de la bibliothèque de Deux-Montagnes s'est modernisé, offrant plusieurs avantages : un accès plus détaillé à votre dossier, une navigation plus conviviale et bonifiée ainsi que l'opportunité de créer des listes de lecture.

En utilisant l'outil de recherche, vous pouvez maintenant d'un clic cibler des résultats par type de documents, par sujets ou vous limiter aux exemplaires disponibles. Ces résultats peuvent être colligés dans des listes de lecture que vous pouvez nommer, modifier, télécharger, imprimer et supprimer à votre guise. Une belle façon d'optimiser les visites à la bibliothèque!

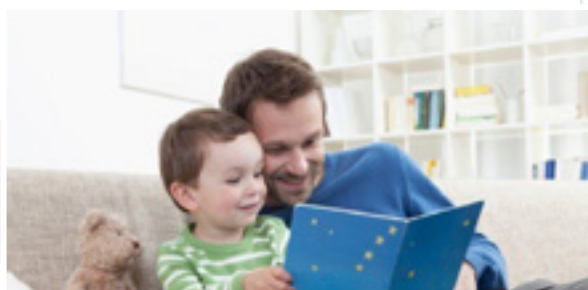
## Des prêts à emporter

Saviez-vous que la bibliothèque de Deux-Montagnes offre le service de réservation en ligne? Choisir ses prochaines lectures, rien de plus simple!

1. Connectez-vous et parcourez le catalogue via le site Web de la bibliothèque, en cliquant sur « **Mon dossier** » : [bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca](http://bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca)
2. Choisissez vos documents puis cliquez sur « **Réserver** ».
3. Dès que vos documents seront prêts, vous recevrez un appel de la bibliothèque.
4. Passez les récupérer dans un délai de 4 jours.

## Des questions?

Visitez le [bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca](http://bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca) ou appelez au 450 473-2796, option 5





## Collecte des feuilles mortes : fini les sacs de plastique

Les sacs de plastique sont maintenant INTERDITS à Deux-Montagnes pour la collecte des feuilles mortes. Voilà une nouvelle accueillie favorablement par les citoyens ayant l'environnement à coeur.

### Comment disposer des feuilles mortes?

- Les feuilles peuvent être entassées dans de grands sacs de papier pour résidus de jardin.
- La Ville vous encourage également à utiliser votre bac brun pour disposer des feuilles mortes et autres résidus verts tels que surplus de gazon, racines, plantes, petites branches, copeaux, écorces aiguilles de conifères. Attention toutefois de ne pas remplir le bac de terre ou terreau! Cela le rendrait trop lourd et endommagerait le bac lors de la collecte mécanique. Rappelons que la collecte des matières organiques a lieu tous les lundis jusqu'au 30 novembre et, ensuite, une semaine sur deux.
- Vous pouvez pratiquer le feuillicyclage, méthode qui consiste à tondre les feuilles mortes et à les laisser en partie au sol plutôt que de les racler. De cette manière, elles fourniront au sol et aux plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Collecte de feuilles mortes les 6, 13 et 20 novembre 2020 dès 7 h

## Jour de la Terre

### Le 22 octobre, Deux-Montagnes a pris le relais de plantation d'arbres

À l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, le *Jour de la Terre Canada* a lancé son relais municipal de plantations d'arbres, un mouvement pancanadien au cours duquel tous les 22 du mois, pendant un an, des municipalités annoncent leur engagement à planter au moins 50 arbres. La Ville de Deux-Montagnes a fièrement pris le relais le 22 octobre dernier, en annonçant la plantation de quelque 130 arbres, incluant ceux déjà plantés au cours des dernières semaines le long du boulevard Deux-Montagnes.

« Nous accordons beaucoup d'importance au couvert arboricole à Deux-Montagnes. La présence d'arbres sur notre territoire contribue non seulement à embellir le paysage qui nous entoure, mais apporte aussi de nombreux bienfaits connus, comme l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des îlots de chaleur », souligne le maire Denis Martin.



C'est donc une quarantaine d'arbres supplémentaires qui verdissent notre ville depuis les derniers jours.

#### Principaux sites de plantation

- Le long du boulevard Deux-Montagnes
- Parcs Mikaël Kingsbury et Louis-Warren
- Terrain en devanture du CHSLD
- Terrain du Service de l'urbanisme et du Service des travaux publics

## Politique de l'arbre

Ayant à coeur de protéger, de conserver et de développer son patrimoine forestier urbain, la Ville de Deux-Montagnes a par ailleurs adopté en juin dernier une première politique de l'arbre. Cette dernière vise à encadrer diverses actions concernant les arbres qui se trouvent sur son territoire. On peut la consulter sur le site Web de la Ville sous l'onglet [Publications/Politiques municipales](#)

## Dessiccation hivernale

La dessiccation hivernale se produit lorsque le soleil dessèche les parties de l'arbre qui ne sont pas couvertes de neige et que les racines gelées ne peuvent fournir aux parties exposées l'eau dont elles ont besoin. On la reconnaît au jaunissement ou rougissement du feuillage et à la chute des aiguilles. Habituellement, la dessiccation hivernale ne cause pas la mort complète de l'arbre, à moins que les racines soient affectées. Afin de prévenir cette maladie, il est recommandé :

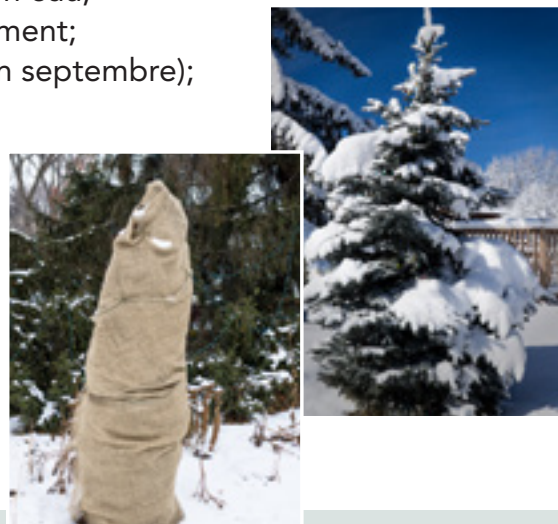
- d'arroser les conifères à l'automne afin d'augmenter leur réserve en eau;
- de maintenir une bonne rigueur des plants en fertilisant adéquatement;
- de ne pas tailler les conifères trop tard à l'automne (au plus tard en septembre);
- de mettre des protections hivernales afin de couper le vent.



## Protections hivernales : est-ce nécessaire ?

La grande majorité des plantes ornementales vendues au Québec sont en mesure d'affronter les rigueurs de l'hiver sans protection particulière. Toutefois, plusieurs raisons peuvent nous amener à protéger certaines plantes :

- pour éviter que les sels de déglacage abîment les tiges de conifères et feuillus;
- pour protéger des grands vents hivernaux;
- pour protéger du poids de la neige ou de verglas.



### Le saviez-vous?

- La neige est l'une des meilleures protections hivernales pour vos plantes. Elle est efficace contre le vent et les grands froids, puisque la température sous la neige est d'environ -2 à -3 degrés Celsius. Cependant, il est mieux de couvrir les végétaux manuellement plutôt qu'avec une souffleuse, ce qui risquerait d'abîmer les branches.
- Pour une bonne protection des arbres et conifères, il est possible d'utiliser des toiles géotextiles blanches ou du jute, afin de réduire l'évaporation due au soleil et au vent. Le plastique est À ÉVITER puisqu'il empêche les plantes de respirer.
- Pour protéger les vivaces plus fragiles, on peut les recouvrir d'une bonne couche de feuilles mortes.
- La protection doit être installée tard en saison automnale, soit vers la fin novembre et en décembre. Il est conseillé d'attendre que le sol soit gelé en surface et que la température soit d'environ -10 degrés la nuit. Une protection trop hâtive pourrait causer plus de dommages qu'aucune protection du tout.
- Enfin, il est important d'enlever les protections hivernales le plus tôt possible au printemps, lors d'une journée nuageuse afin d'éviter un choc trop grand aux plantes ayant été recouvertes tout l'hiver.

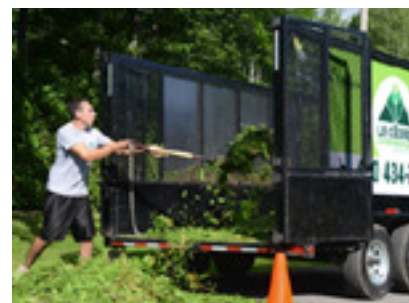
## Le cèdre, ça se recycle!

Grâce à une entente entre la Ville et l'entreprise Arbressence, vos retailles de cèdres peuvent être ramassées gratuitement à votre domicile. Ce producteur en fait la transformation en huile essentielle et autres produits à base de cèdre.

### Comment se prévaloir de ce service de ramassage gratuit?

Une fois la taille de vos cèdres effectuée, communiquez rapidement avec Arbressence afin d'assurer la fraîcheur maximale des retailles à ramasser. Les retailles et branches de moins deux pouces et demi (2 ½ po) de diamètre peuvent être amassées en un tas facilement accessible à une remorque, sur une longueur maximale de trois pieds. Le tout doit comporter un maximum de 30 % de branches.

Pour prendre rendez-vous : [arbressence.ca](http://arbressence.ca) | 450 434-7512



*Le service de récupération de cèdre est une façon simple de participer au développement durable.*



## Service de police



### COVID-19 et fraude : Soyez vigilants!

En ce temps de pandémie, la population passe plus de temps sur les réseaux sociaux. Les fraudeurs l'ont bien compris... et ils en profitent! **Soyez extrêmement vigilants et ne divulguez jamais de renseignements personnels en ligne ou au téléphone**, tels que : date de naissance, adresse, numéro de téléphone cellulaire, numéro de carte de crédit (ni celui d'un membre de votre entourage), numéro d'assurance sociale.

**Actuellement, les stratagèmes de fraude les plus courants sont :**

- Appel du gouvernement fédéral demandant de verser de l'argent en BitCoin
- Annonce pour animal gratuit sur Marketplace ou Kijiji, mais dont le propriétaire exige d'abord un versement pour différents frais vétérinaires
- Demande d'acompte pour l'achat de cordes de bois sur Marketplace ou Kijiji

Également, méfiez-vous toujours des concours, promotions et autres occasions qui semblent trop belles pour être vraies.



### Attention au leurre d'enfants

Le Web étant relativement peu surveillé, les adultes malveillants y sont présents afin de repérer des jeunes vulnérables.

**Voici quelques conseils à suivre par les enfants :**

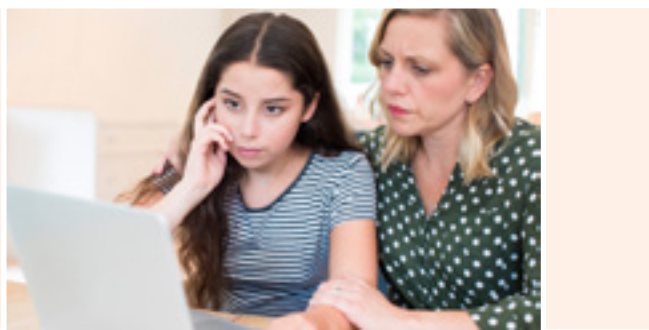
- En ligne, accepte seulement des gens que tu connais bien, comme des membres de ta famille proche et quelques ami(e)s.
- Ne communique pas avec des étrangers et, surtout, **n'accepte jamais de rendez-vous** avec un étranger.
- Si un étranger veut te donner rendez-vous, si tu vois ou entends des choses que tu trouves étranges ou qui te mettent mal à l'aise, dis-le rapidement à un adulte.
- Demande à tes parents la permission avant d'ajouter un nouveau contact, que ce soit lors de jeux en ligne, de messageries texte ou de courriels.
- Navigue sur le Web dans une pièce commune de la maison où tes parents peuvent entendre et voir ce qui se passe. Ils ont plus d'expérience et peuvent repérer les dangers plus rapidement.

### Cyberintimidation : conseils pour les adolescents

Les différentes applications de messagerie, de partage de photos ou de vidéos sont plus que jamais appréciées par les adolescents, particulièrement en ce temps de pandémie.

**Voici quelques conseils à suivre :**

- Sois prudent lorsque tu envoies un message, une photo ou une vidéo. N'oublie pas que tu n'as plus le contrôle sur ce que les gens peuvent en faire une fois envoyé.
- Souviens-toi que le partage de photos ou de vidéos intimes de toute personne âgée de moins de 18 ans est illégal et peut laisser des traces. Aussi, ce qui n'est pas acceptable de dire en personne n'est pas plus acceptable d'être écrit sur les réseaux sociaux.



## Service de sécurité incendie



### La Grande Secousse : préparez-vous!

En cas de tremblement de terre, auriez-vous les bons réflexes? L'an dernier, plus de 62 millions de personnes de partout dans le monde ont pris part à La Grande Secousse.

L'exercice citoyen La Grande Secousse du Québec a eu lieu le 15 octobre, au cours duquel la population était invitée à pratiquer les 3 gestes simples à poser en cas de tremblement de terre : abaissez-vous, abritez-vous, agrippez-vous.

Si vous n'avez pas participé à l'exercice collectif, il n'est jamais trop tard pour vous familiariser en famille aux comportements à adopter afin d'être mieux préparé à survivre à un gros séisme (et à vous en remettre rapidement). Cette préparation peut s'emblir anodine, mais la pratique demeure la meilleure façon d'être prêt et de protéger sa famille.



Pour plus d'information, visitez le [www.grandesecousse.org/quebec/](http://www.grandesecousse.org/quebec/)

Selon les experts, le meilleur moyen de se protéger lors d'un tremblement de terre est de se baisser et de s'abriter sous une table ou un meuble résistant et de s'y agripper jusqu'à la fin des secousses.

### Pour augmenter la rapidité d'intervention, composez le 911

Saviez-vous que votre Service de sécurité incendie intervient sur plusieurs types d'appels d'urgence?

- Incendie de bâtiment et de véhicule
- Incendie de conteneur, de poubelle, de vidange
- Fuite de gaz (propane et naturel)
- Déversement de matières dangereuses
- Inondation et dégât d'eau
- Fil électrique tombé
- Accident de la circulation
- Accident industriel
- Sauvetage nautique
- Sauvetage sur glace
- Personne coincée dans un ascenseur
- Plainte de feu ou de fumée
- Alarme incendie
- Odeur suspecte
- Appel de sécurité civile (vent, tempête de neige, verglas, pluie abondante, etc.)

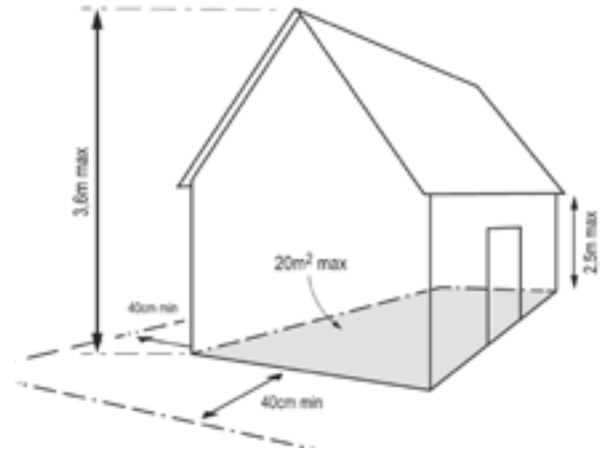


En cas d'urgence ou lorsqu'un danger potentiel est repéré, il n'y a qu'un seul numéro à retenir : le 911



## Remise à jardin : un permis de construction est nécessaire

Savez-vous qu'un permis de construction, au coût de 25 \$, est requis avant de procéder à la construction ou à l'installation d'une remise à jardin (cabanon)? Afin de faire valider la conformité de votre projet, certains éléments doivent être fournis au Service de l'urbanisme, dont une copie de votre certificat de localisation, un croquis d'implantation à l'échelle, illustrant la position prévue de la remise et les distances entre celle-ci et les limites de terrain, etc.



Consultez l'ensemble des normes d'implantation et de construction à respecter en visitant le [www.ville.deux-montagnes.qc.ca/reglements](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/reglements).

### Projet de rénovation ou de travaux quelconques?

Avant d'entreprendre un projet, vous êtes invités à communiquer avec le Service de l'urbanisme afin de vérifier si un permis est nécessaire.

450 473-2796, option 3

[urbanisme@ville.deux-montagnes.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.deux-montagnes.qc.ca)

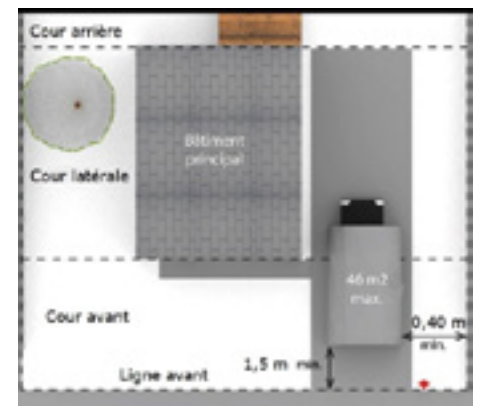
## Abris d'auto temporaires

### Rappel des normes d'installations

L'installation des abris d'auto temporaires est permise à Deux-Montagnes à compter du 15 octobre et ils doivent être **retirés au plus tard le 15 avril** de l'année suivante, à moins qu'une date limite ultérieure soit autorisée par la Ville.

- L'abri d'auto temporaire doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès au stationnement.
- Les abris d'auto temporaires ne doivent pas avoir une superficie supérieure à 46 m carrés.
- Les éléments de la charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire démontable et avoir une capacité portante suffisante permettant de résister aux intempéries.
- Le revêtement extérieur des murs et du toit doit être en matière plastique de fabrication industrielle et conçu spécialement à cette fin.
- Les abris d'auto temporaires sont interdits dans le triangle de visibilité : triangle situé à un croisement de rues dont deux de ses côtés sont formés par les lignes d'emprises qui se croisent.

Dans le cas où l'installation ne serait pas conforme à la réglementation municipale, le Service de l'urbanisme pourrait exiger que le propriétaire apporte les correctifs nécessaires, sous peine d'amendes prévues au règlement.



### Les distances à respecter pour l'installation :

- L'abri doit être situé à au moins 1,5 m de la limite de la voie de circulation et doit respecter une marge latérale et arrière de 0,40 m.
- Les abris d'auto temporaires ne doivent pas être installés à une distance moindre que 1 m d'une borne-fontaine.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 450 473-2796 option 3.

## Opération de déneigement : les bons comportements à adopter

### Bacs roulants bien placés

Positionnez votre bac roulant les roues orientées vers la maison, à l'intérieur de votre entrée privée, à une distance d'au moins 1 m de la rue, de façon à ne pas obstruer le trottoir ou la voie publique.

En plus de minimiser les bris, les bacs bien placés permettent aux équipements de bien circuler pour des trottoirs et des rues mieux entretenus.



### Respect de la signalisation

Merci de respecter l'interdiction de stationnement sur rue de nuit entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 avril. Une chaussée libre permet une meilleure circulation des équipements et, ainsi, un déneigement beaucoup plus efficace.



Ces comportements facilitent grandement les opérations de déneigement en assurant la bonne circulation de l'équipement! MERCI.

## Votre compte de taxes en ligne

Vous souhaitez recevoir votre compte de taxes de façon électronique et le consulter en ligne en tout temps? En ayant en mains votre dernier compte de taxes reçu en version imprimée, rendez-vous sur le site Web de la Ville ([www.ville.deux-montagnes.qc.ca/taxes](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/taxes)) pour accéder au portail et y créer votre compte d'utilisateur. **Renoncer à la version imprimée, c'est un geste simple et concret pour protéger l'environnement!**



CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR :

Le Service des communications  
803, chemin d'Oka,  
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

TELÉPHONE : 450 473-2796

[WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA](http://WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA)

DÉPÔT LÉGAL :

Bibliothèque et archives nationales du Québec

CONCEPTION GRAPHIQUE : Clic Image

IMPRESSION : Modalitho Imprimerie

TIRAGE : 8 000 EXEMPLAIRES

## POUR NE RIEN MANQUER DE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE



Visitez notre site Web [www.ville.deux-montagnes.qc.ca](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca)



Suivez-nous sur **Facebook**



Assurez-vous d'être inscrit au **Système Automatisé de Messages (SAM)** ET que vos coordonnées soient à jour.



Inscrivez-vous à l'Infolettre de la Ville [www.ville.deux-montagnes.qc.ca/infolettre/](http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/infolettre/)